

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE  
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/374 DU 18/03/86

DECRET N° /MTERFPPS/DGFP/DGPCE-  
SAV.F11-10

Portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1982, de Madame ECKOMBAND (Céline) Administrateur des cadres de la catégorie hiérarchie des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale).

-----  
LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15/62 du 3/12/1962, portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/01/1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/AF du 9/12/1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5/10/1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 03/12/1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/10/1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65/170/FP-BL du 25/06/1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/10/62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

D.C.F.

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 07/12/1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 18 Juillet 1985.

SECRET :

*Mauz*

~~ARTICLE~~ 1er.- Madame ECKOMBAND (Céline), Administrateur de 3° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale), en service au Commissariat Politique au Niari, est inscrite au tableau d'avancement, pour le 4° échelon de son grade, au titre de l'année 1982, à deux (2) ans.

~~ARTICLE~~ 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 16 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIANA .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFP/DGRCE. 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- B/STAT.DGFP. 2
- DOSSIERS 3
- INTERESSEE 1
- SGG/BC. 2
- COMIPO/NLRI 2.-